

**États financiers consolidés  
intermédiaires résumés (non audités)**

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées  
le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		953 121 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions		5 327	4 135
Créances clients		1 416 249	1 478 085
Actif sur contrats		2 034 233	1 838 743
Autres actifs financiers courants		399 816	332 815
Autres actifs non financiers courants		372 302	337 099
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 181 048</b>	<b>4 657 480</b>
Immobilisations corporelles		332 036	325 225
Actif au titre du droit d'utilisation		370 016	355 887
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	391 892	388 601
Goodwill		3 864 252	3 561 527
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		289 629	201 914
Actif d'impôt sur le résultat différé		896 471	1 185 346
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		266 108	284 917
Autres actifs financiers non courants		122 314	61 296
Autres actifs non financiers non courants		359 545	265 141
<b>Total de l'actif</b>		<b>12 073 311 \$</b>	<b>11 287 334 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 339 737 \$	2 163 510 \$
Produits différés		1 292 661	1 402 722
Autres passifs financiers courants		234 916	251 111
Autres passifs non financiers courants		481 643	466 331
Tranche à court terme des provisions		130 009	193 920
Tranche à court terme des obligations locatives		87 091	78 906
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	315 516	23 466
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 881 573</b>	<b>4 579 966</b>
Dettes à long terme	14	495 951	1 687 906
Autres passifs financiers non courants		25 225	22 609
Tranche à long terme des provisions		398 779	331 523
Tranche à long terme des obligations locatives		419 577	410 094
Autres passifs non financiers non courants		85 080	78 165
Passif d'impôt sur le résultat différé		436 496	387 982
<b>Total du passif</b>		<b>6 742 681</b>	<b>7 498 245</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	8A	1 708 385	1 798 195
Résultats non distribués		3 588 615	1 987 044
Autres composantes des capitaux propres	9	(32 987)	(12 189)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		5 264 013	3 773 050
Participations ne donnant pas le contrôle		66 617	16 039
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>5 330 630</b>	<b>3 789 089</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>12 073 311 \$</b>	<b>11 287 334 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
<b>Solde au début de la période</b>	<b>1 798 195 \$</b>	<b>1 987 044 \$</b>	<b>(12 189) \$</b>	<b>3 773 050 \$</b>	<b>16 039 \$</b>	<b>3 789 089 \$</b>
Résultat net pour la période	—	2 386 616	—	2 386 616	4 967	2 391 583
Autres éléments du résultat global pour la période	—	24 598	(20 798)	3 800	(1 533)	2 267
Total du résultat global pour la période	—	2 411 214	(20 798)	2 390 416	3 434	2 393 850
Dividendes déclarés (note 7)	—	(6 962)	—	(6 962)	—	(6 962)
Rémunération provenant des options sur actions	—	5 065	—	5 065	—	5 065
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	2 752	(672)	—	2 080	—	2 080
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	3 354	—	3 354	—	3 354
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(92 394)	(698 636)	—	(791 030)	—	(791 030)
Obligation en vertu du régime d'achat d'actions automatique (note 8B)	—	(94 981)	—	(94 981)	—	(94 981)
Autres	(168)	(16 811)	—	(16 979)	—	(16 979)
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans (note 18)	—	—	—	—	47 144	47 144
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1 708 385 \$</b>	<b>3 588 615 \$</b>	<b>(32 987) \$</b>	<b>5 264 013 \$</b>	<b>66 617 \$</b>	<b>5 330 630 \$</b>

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
<b>Solde au début de la période</b>	<b>1 805 080 \$</b>	<b>1 652 078 \$</b>	<b>(293 532) \$</b>	<b>3 163 626 \$</b>	<b>11 629 \$</b>	<b>3 175 255 \$</b>
Résultat net pour la période	—	127 726	—	127 726	1 960	129 686
Autres éléments du résultat global pour la période	—	13 035	106 264	119 299	(708)	118 591
Total du résultat global pour la période	—	140 761	106 264	247 025	1 252	248 277
Dividendes déclarés (note 7)	—	(7 016)	—	(7 016)	—	(7 016)
Rémunération provenant des options sur actions	—	4 050	—	4 050	—	4 050
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	493	(117)	—	376	—	376
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(2 992)	(12 593)	—	(15 585)	—	(15 585)
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	1 297	—	1 297	—	1 297
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	1 181	1 181
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1 802 581 \$</b>	<b>1 778 460 \$</b>	<b>(187 268) \$</b>	<b>3 393 773 \$</b>	<b>14 062 \$</b>	<b>3 407 835 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

	Note	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
		2025	2024	2025	2024
<b>Produits provenant de :</b>					
SP&GP		2 692 301 \$	2 336 165 \$	5 224 130 \$	4 593 893 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4 991	8 105	10 542	17 192
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		17 699	19 707	25 974	17 180
	3	2 714 991	2 363 977	5 260 646	4 628 265
Coûts directs liés aux activités		2 468 651	2 156 421	4 795 638	4 245 837
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	36 761	45 913	82 272	92 831
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	15	34 007	(447)	62 511	4 118
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		26 567	20 998	46 057	41 915
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	16, 18	7 171	566	10 920	892
Gain sur cession d'un investissement de Capital	5A	(2 569 949)	—	(2 569 949)	—
<b>RAII<sup>(1)</sup></b>		<b>2 711 783</b>	<b>140 526</b>	<b>2 833 197</b>	<b>242 672</b>
Charges financières	6	43 316	43 743	83 764	88 319
Produits financiers et pertes nettes de change	6	(4 089)	(439)	(7 009)	(7 007)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>2 672 556</b>	<b>97 222</b>	<b>2 756 442</b>	<b>161 360</b>
Charge d'impôts sur le résultat		351 600	14 088	364 859	31 674
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>2 320 956 \$</b>	<b>83 134 \$</b>	<b>2 391 583 \$</b>	<b>129 686 \$</b>

**Résultat net attribuable aux éléments suivants :**

Actionnaires d'AtkinsRéalis		2 317 471 \$	82 192 \$	2 386 616 \$	127 726 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		3 485	942	4 967	1 960
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>2 320 956 \$</b>	<b>83 134 \$</b>	<b>2 391 583 \$</b>	<b>129 686 \$</b>

**Résultat par action (en \$)**

De base		13,37 \$	0,47 \$	13,71 \$	0,73 \$
Dilué		13,32 \$	0,47 \$	13,67 \$	0,73 \$

**Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)**

De base		173 371	175 387	174 083	175 467
Dilué		173 921	175 787	174 602	175 816

<sup>(1)</sup> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

	2025		2024			
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	2 317 471 \$	3 485 \$	2 320 956 \$	82 192 \$	942 \$	83 134 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	(81 734)	(289)	(82 023)	46 970	193	47 163
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	17 435	1 239	18 674	(295)	(702)	(997)
Impôts sur le résultat (note 9)	(7 459)	—	(7 459)	1 588	—	1 588
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(71 758)	950	(70 808)	48 263	(509)	47 754
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(1 552)	—	(1 552)	—	—	—
Impôts sur le résultat (note 9)	(425)	—	(425)	—	—	—
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	6 919	—	6 919	(3 669)	—	(3 669)
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 978)	—	(1 978)	996	—	996
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	2 964	—	2 964	(2 673)	—	(2 673)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(68 794)	950	(67 844)	45 590	(509)	45 081
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>2 248 677 \$</b>	<b>4 435 \$</b>	<b>2 253 112 \$</b>	<b>127 782 \$</b>	<b>433 \$</b>	<b>128 215 \$</b>

	2025		2024			
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	2 386 616 \$	4 967 \$	2 391 583 \$	127 726 \$	1 960 \$	129 686 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	(28 082)	(327)	(28 409)	103 704	331	104 035
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	11 496	(1 206)	10 290	2 328	(1 039)	1 289
Impôts sur le résultat (note 9)	(4 212)	—	(4 212)	232	—	232
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(20 798)	(1 533)	(22 331)	106 264	(708)	105 556
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(1 709)	—	(1 709)	(66)	—	(66)
Impôts sur le résultat (note 9)	(2 781)	—	(2 781)	—	—	—
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	38 562	—	38 562	17 445	—	17 445
Impôts sur le résultat (note 9)	(9 474)	—	(9 474)	(4 344)	—	(4 344)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	24 598	—	24 598	13 035	—	13 035
Total des autres éléments du résultat global pour la période	3 800	(1 533)	2 267	119 299	(708)	118 591
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>2 390 416 \$</b>	<b>3 434 \$</b>	<b>2 393 850 \$</b>	<b>247 025 \$</b>	<b>1 252 \$</b>	<b>248 277 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2025	2024	2025	2024
<b>Activités d'exploitation</b>					
Résultat net pour la période		2 320 956 \$	83 134 \$	2 391 583 \$	129 686 \$
Impôts sur le résultat payés		(31 385)	(27 482)	(40 046)	(38 733)
Intérêts payés		(54 967)	(38 820)	(79 636)	(66 931)
Amortissements	10A	73 371	62 057	133 863	123 945
Autres éléments de rapprochement	10B	(2 197 025)	31 799	(2 105 252)	100 501
		110 950	110 688	300 512	248 468
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(213 329)	(199 343)	(363 596)	(300 520)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		(102 379)	(88 655)	(63 084)	(52 052)
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles		(36 729)	(38 412)	(67 935)	(63 179)
Entrée (sortie) de trésorerie nette provenant des acquisitions d'entreprises	16, 18	(404 463)	—	(404 463)	35 593
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(66)	71	1 005	25
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(17 599)	(10 247)	(29 461)	(10 345)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		19 266	10 978	38 027	15 039
Produit de la cession de certains actifs non essentiels	17	—	52 179	—	52 179
Acquisition de placements à court terme au coût amorti	10E	—	(50 000)	—	(50 000)
Diminution des placements à court terme au coût amorti	10E	—	12 500	—	12 500
Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5A	2 588 777	—	2 588 777	—
Frais connexes à la cession d'un investissement de Capital	5A	(18 828)	—	(18 828)	—
Autres		(3 384)	10 670	(14 322)	5 311
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		2 126 974	(12 261)	2 092 800	(2 877)
<b>Activités de financement</b>					
Augmentation de la dette	10D	3 500	—	3 500	395 980
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(900 031)	(726)	(900 498)	(331 064)
Paiement d'obligations locatives	10D	(23 638)	(18 981)	(45 241)	(41 454)
Produit de l'exercice d'options sur actions		1 193	97	2 080	376
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	8B	(766 017)	(12 640)	(793 055)	(15 585)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7	(6 962)	(3 505)	(6 962)	(7 016)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 691 955)	(35 755)	(1 740 176)	1 237
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(6 718)	(720)	(3 022)	488
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>325 922</b>	<b>(137 391)</b>	<b>286 518</b>	<b>(53 204)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>627 199</b>	<b>557 750</b>	<b>666 603</b>	<b>473 563</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>953 121 \$</b>	<b>420 359 \$</b>	<b>953 121 \$</b>	<b>420 359 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	14
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	14
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	16
7. DIVIDENDES	16
8. CAPITAL SOCIAL	16
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	17
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	23
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	24
13. PASSIFS ÉVENTUELS	26
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	31
15. COÛTS (REPRISE DES COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	31
16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	32
17. CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS	32
18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.	32

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif des régimes de retraite à prestations définies, qui est évalué à la juste valeur; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 6 août 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2025

Les modifications à la norme suivante ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

### C) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à des normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), apportent des précisions et des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'éventualités (par exemple, les taux d'intérêt liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et caractéristiques similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des obligations d'information supplémentaires concernant : i) les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles, par exemple de caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les obligations d'information concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat net avant financement et impôts sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies conformément à des indications améliorées relativement au regroupement et à la ventilation, ainsi qu'à des dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025		2024	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	366 116 \$	26 344 \$	372 411 \$	17 053 \$
RUI	670 267	77 977	602 979	68 004
EUAL	512 103	43 323	435 558	36 236
AMOA	309 377	23 519	335 694	36 145
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>1 857 863</b>	<b>171 163</b>	<b>1 746 642</b>	<b>157 438</b>
Énergie nucléaire	567 322	63 746	357 634	43 440
Linxon	216 282	11 160	186 974	2 948
<b>AtkinsRéalis Services</b>	<b>2 641 467</b>	<b>246 069</b>	<b>2 291 250</b>	<b>203 826</b>
Projets CMPF	50 834	(18 520)	44 915	(18 447)
Capital	22 690	18 791	27 812	22 177
	<b>2 714 991 \$</b>		<b>2 363 977 \$</b>	
<b>RAII sectoriel ajusté — Total</b>		<b>246 340</b>		<b>207 556</b>
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		29 713		38 865
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		7 048		7 048
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation (note 15)		34 007		(447)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		26 567		20 998
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (notes 16 et 18)		7 171		566
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		(2 569 949)		—
<b>RAII</b>		<b>2 711 783</b>		<b>140 526</b>
Charges financières nettes (note 6)		39 227		43 304
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>2 672 556</b>		<b>97 222</b>
Charge d'impôts sur le résultat		351 600		14 088
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>2 320 956 \$</b>		<b>83 134 \$</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025		2024	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	691 814 \$	42 574 \$	743 276 \$	33 002 \$
RUI	1 331 131	153 107	1 209 946	129 051
EUAL	944 249	82 797	851 336	75 510
AMOA	627 473	43 532	661 123	65 848
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>3 594 667</b>	<b>322 010</b>	<b>3 465 681</b>	<b>303 411</b>
Énergie nucléaire	1 105 590	126 398	656 198	82 408
Linxon	440 136	21 534	345 798	4 788
<b>AtkinsRéalis Services</b>	<b>5 140 393</b>	<b>469 942</b>	<b>4 467 677</b>	<b>390 607</b>
Projets CMPF	83 737	(33 460)	126 216	(31 487)
Capital	36 516	28 526	34 372	23 308
	<b>5 260 646 \$</b>		<b>4 628 265 \$</b>	
<b>RAII sectoriel ajusté — Total</b>		<b>465 008</b>		<b>382 428</b>
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		68 175		78 734
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		14 097		14 097
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		62 511		4 118
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		46 057		41 915
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (notes 16 et 18)		10 920		892
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		(2 569 949)		—
<b>RAII</b>		<b>2 833 197</b>		<b>242 672</b>
Charges financières nettes (note 6)		76 755		81 312
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>2 756 442</b>		<b>161 360</b>
Charge d'impôts sur le résultat		364 859		31 674
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>2 391 583 \$</b>		<b>129 686 \$</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

#### VENTILATION DES PRODUITS

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025			2024		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Royaume-Uni	786 957 \$	3 280 \$	790 237 \$	704 099 \$	3 809 \$	707 908 \$
Canada <sup>(1)</sup>	673 857	19 600	693 457	557 677	19 379	577 056
États-Unis	574 180	3 474	577 654	446 754	7 005	453 759
Arabie saoudite	242 340	1 043	243 383	289 082	72	289 154
Autres pays	409 774	486	410 260	333 188	2 912	336 100
	<b>2 687 108 \$</b>	<b>27 883 \$</b>	<b>2 714 991 \$</b>	<b>2 330 800 \$</b>	<b>33 177 \$</b>	<b>2 363 977 \$</b>

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025			2024		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Royaume-Uni	1 564 525 \$	5 644 \$	1 570 169 \$	1 403 297 \$	6 529 \$	1 409 826 \$
Canada <sup>(1)</sup>	1 287 497	26 436	1 313 933	1 108 788	28 212	1 137 000
États-Unis	1 052 001	8 686	1 060 687	866 878	14 504	881 382
Arabie saoudite	513 385	1 445	514 830	558 847	127	558 974
Autres pays	796 049	4 978	801 027	646 397	(5 314)	641 083
	<b>5 213 457 \$</b>	<b>47 189 \$</b>	<b>5 260 646 \$</b>	<b>4 584 207 \$</b>	<b>44 058 \$</b>	<b>4 628 265 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis (périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 : le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025				2024			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	366 111 \$	— \$	— \$	366 111 \$	372 397 \$	— \$	— \$	372 397 \$
RUI	666 987	—	—	666 987	599 171	—	—	599 171
EUAL	512 102	—	—	512 102	435 548	—	—	435 548
AMOA	290 211	18 034	—	308 245	320 200	15 216	—	335 416
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>1 835 411</b>	<b>18 034</b>	<b>—</b>	<b>1 853 445</b>	<b>1 727 316</b>	<b>15 216</b>	<b>—</b>	<b>1 742 532</b>
Énergie nucléaire	563 775	—	—	563 775	350 592	—	—	350 592
Linxon	(63)	216 345	—	216 282	208	186 766	—	186 974
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalisis Services	2 399 123	234 379	—	2 633 502	2 078 116	201 982	—	2 280 098
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	50 834	50 834	—	—	44 915	44 915
	<b>2 399 123 \$</b>	<b>234 379 \$</b>	<b>50 834 \$</b>	<b>2 684 336 \$</b>	<b>2 078 116 \$</b>	<b>201 982 \$</b>	<b>44 915 \$</b>	<b>2 325 013 \$</b>
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				7 965				11 152
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				2 772				5 787
Autres produits – secteur Capital				19 918				22 025
				<b>2 714 991 \$</b>				<b>2 363 977 \$</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025				2024			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	691 804 \$	— \$	— \$	691 804 \$	743 262 \$	— \$	— \$	743 262 \$
RUI	1 325 487	—	—	1 325 487	1 203 418	—	—	1 203 418
EUAL	944 258	—	—	944 258	851 326	—	—	851 326
AMOA	587 914	37 770	—	625 684	634 491	26 090	—	660 581
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>3 549 463</b>	<b>37 770</b>	<b>—</b>	<b>3 587 233</b>	<b>3 432 497</b>	<b>26 090</b>	<b>—</b>	<b>3 458 587</b>
Énergie nucléaire	1 096 748	—	—	1 096 748	641 614	—	—	641 614
Linxon	85	440 051	—	440 136	565	345 233	—	345 798
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalisis Services	4 646 296	477 821	—	5 124 117	4 074 676	371 323	—	4 445 999
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	83 737	83 737	—	—	126 216	126 216
	<b>4 646 296 \$</b>	<b>477 821 \$</b>	<b>83 737 \$</b>	<b>5 207 854 \$</b>	<b>4 074 676 \$</b>	<b>371 323 \$</b>	<b>126 216 \$</b>	<b>4 572 215 \$</b>
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				16 276				21 678
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				5 603				11 992
Autres produits – secteur Capital				30 913				22 380
				<b>5 260 646 \$</b>				<b>4 628 265 \$</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

#### OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant présente l'affectation des obligations de prestation qui restent à remplir à chacun des secteurs de la Société au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Canada	7 965 758 \$	7 271 480 \$
RUI	1 937 336	1 747 961
EUAL	1 779 398	1 576 280
AMOA	1 317 725	1 268 755
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>13 000 217</b>	<b>11 864 476</b>
Énergie nucléaire	5 648 174	3 202 746
Linxon	2 119 010	2 130 612
<b>AtkinsRéalis Services</b>	<b>20 767 401</b>	<b>17 197 834</b>
Projets CMPF	149 586	234 334
<b>SP&amp;GP</b>	<b>20 916 987</b>	<b>17 432 168</b>
Capital	22 959	22 558
	<b>20 939 946 \$</b>	<b>17 454 726 \$</b>

### 4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	64 211 \$	47 166 \$	105 825 \$	99 110 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(27 450)	(1 253)	(23 553)	(6 279)
<b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b>	<b>36 761 \$</b>	<b>45 913 \$</b>	<b>82 272 \$</b>	<b>92 831 \$</b>

### 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

#### A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

##### I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2025

##### CESSION DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DE 6,76 % DANS 407 INTERNATIONAL INC. (L'« AUTOROUTE 407 ETR »)

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR.

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Au cours du deuxième trimestre de 2025, AtkinsRéalis a complété la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 2,6 milliards \$. La cession a donné lieu à un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$, déduction faite des frais connexes à la cession de 18,8 millions \$, inclus dans le poste « Gain sur cession d'un investissement de Capital » dans l'état consolidé du résultat net pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 333,1 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net de 2 236,8 millions \$.

### II) AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2024

#### COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 16).

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, les états consolidés du résultat net de la Société incluaient les dividendes de néant (période de trois mois terminée le 30 juin 2024 : néant) et de 0,4 million \$ (période de six mois terminée le 30 juin 2024 : 0,6 million \$), respectivement, provenant de CSM S.E.C.

### B) INFORMATION FINANCIÈRE

#### États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	215 702 \$	214 455 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	391 892	388 601
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	4 904	8 092
	<b>612 498 \$</b>	<b>611 148 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR jusqu'à sa cession en juin 2025, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2024.

<sup>(2)</sup> Comprend principalement l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

#### États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant de Capital	22 690 \$	27 812 \$	36 516 \$	34 372 \$
Coûts directs liés aux activités	3 899	5 635	7 990	11 064
	<b>18 791</b>	<b>22 177</b>	<b>28 526</b>	<b>23 308</b>
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 048	7 048	14 097	14 097
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569 949)	—	(2 569 949)	—
<b>RAII</b>	<b>2 581 692</b>	<b>15 129</b>	<b>2 584 378</b>	<b>9 211</b>
Charges financières nettes	753	1 446	1 473	2 944
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>2 580 939</b>	<b>13 683</b>	<b>2 582 905</b>	<b>6 267</b>
Impôts sur le résultat	339 281	(237)	331 809	37
<b>Résultat net pour la période</b>	<b>2 241 658 \$</b>	<b>13 920 \$</b>	<b>2 251 096 \$</b>	<b>6 230 \$</b>

## 6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	22 661 \$	23 126 \$	41 691 \$	44 713 \$
Avec recours limité	5 005	8 861	11 825	17 841
Sans recours	2 627	2 607	4 340	5 204
Intérêts sur les obligations locatives	7 087	6 006	14 255	11 064
Autres	5 936	3 143	11 653	9 497
<b>Charges financières</b>	<b>43 316</b>	<b>43 743</b>	<b>83 764</b>	<b>88 319</b>
Produits financiers	(6 763)	(4 497)	(11 390)	(8 987)
Pertes nettes de change	2 674	4 058	4 381	1 980
<b>Produits financiers et pertes nettes de change</b>	<b>(4 089)</b>	<b>(439)</b>	<b>(7 009)</b>	<b>(7 007)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>39 227 \$</b>	<b>43 304 \$</b>	<b>76 755 \$</b>	<b>81 312 \$</b>

## 7. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2025, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 7,0 millions \$ ou de 0,04 \$ par action (période de six mois terminée le 30 juin 2024 : 7,0 millions \$ ou 0,04 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025	2024
Dividendes à payer aux 1 <sup>er</sup> janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	6 962	7 016
Dividendes payés au cours de la période	(6 962)	(7 016)
<b>Dividendes à payer aux 30 juin</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

## 8. CAPITAL SOCIAL

### A) AUTORISÉ ET ÉMIS

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025	2024
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES</b>		
<b>Émises et entièrement libérées</b>		
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	174 841 024	175 554 252
Émission	66 846	12 066
Rachat et annulation	(8 973 058)	(290 968)
	<b>165 934 812</b>	<b>175 275 350</b>
Détenues en fiducie dans le cadre du régime incitatif fondé sur des actions de la Société au Royaume-Uni		
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	(5 606)	—
Rachat	(16 326)	—
	<b>(21 932)</b>	<b>—</b>
<b>Solde aux 30 juin</b>	<b>165 912 880</b>	<b>175 275 350</b>

## 8. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

### B) RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULLATION

#### I) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du premier trimestre de 2025, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto pour le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires (premier trimestre de 2024 : jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires) commençant le 17 mars 2025 (2024 : le 8 mars 2024) et se terminant au plus tard le 16 mars 2026 (2024 : le 7 mars 2025).

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, la Société a racheté et annulé 1 604 500 actions ordinaires et 1 973 058 actions ordinaires, respectivement (237 328 actions ordinaires et 290 968 actions ordinaires, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024) en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 129,2 millions \$ et 154,9 millions \$, respectivement (12,6 millions \$ et 15,6 millions \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024).

#### II) CONVENTION AVEC LA CAISSE

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

#### III) RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 30 juin 2025, sur la base des instructions applicables à cette date, un passif pour les engagements de rachat en cours d'un montant de 95,0 millions \$ a été comptabilisé dans le poste « Dettes fournisseurs et charges à payer » de l'état consolidé de la situation financière.

## 9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(42 148) \$	(13 674) \$
Couvertures de flux de trésorerie	9 161	1 485
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(32 987) \$</b>	<b>(12 189) \$</b>

## 9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

### A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	41 595 \$	(240 199) \$	(13 674) \$	(297 460) \$
Gains (pertes) de la période considérée	(89 317)	50 061	(29 560)	110 776
Reclassement en résultat net	—	(970)	—	(970)
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	7 583	(2 121)	1 478	(6 102)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(2 009)	282	(392)	809
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>(42 148)</b>	<b>(192 947)</b>	<b>(42 148)</b>	<b>(192 947)</b>
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(2 824)	4 668	1 485	3 928
Gains de la période considérée	57 189	4 972	43 922	22 913
Impôts liés aux gains de la période considérée	(15 629)	(1 270)	(12 109)	(6 097)
Reclassement en résultat net	(39 754)	(5 267)	(32 426)	(20 585)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	10 179	2 576	8 289	5 520
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>9 161</b>	<b>5 679</b>	<b>9 161</b>	<b>5 679</b>
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(32 987) \$</b>	<b>(187 268) \$</b>	<b>(32 987) \$</b>	<b>(187 268) \$</b>

### B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

#### *Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global*

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	137 471 \$	(24 094) \$	113 377 \$	158 034 \$	(29 345) \$	128 689 \$
Réévaluations constatées durant la période	6 919	(1 978)	4 941	(3 669)	996	(2 673)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>144 390 \$</b>	<b>(26 072) \$</b>	<b>118 318 \$</b>	<b>154 365 \$</b>	<b>(28 349) \$</b>	<b>126 016 \$</b>

  

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	105 828 \$	(16 598) \$	89 230 \$	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$
Réévaluations constatées durant la période	38 562	(9 474)	29 088	17 445	(4 344)	13 101
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>144 390 \$</b>	<b>(26 072) \$</b>	<b>118 318 \$</b>	<b>154 365 \$</b>	<b>(28 349) \$</b>	<b>126 016 \$</b>

## 9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

### *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN						
Montant cumulé au début de la période	(2 072) \$	(2 499) \$	(4 571) \$	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$
Perte constatée durant la période	(1 552)	(425)	(1 977)	—	—	—
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(3 624) \$</b>	<b>(2 924) \$</b>	<b>(6 548) \$</b>	<b>(2 039) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(2 189) \$</b>

	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN						
Montant cumulé au début de la période	(1 915) \$	(143) \$	(2 058) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Perte constatée durant la période	(1 709)	(2 781)	(4 490)	(66)	—	(66)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(3 624) \$</b>	<b>(2 924) \$</b>	<b>(6 548) \$</b>	<b>(2 039) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(2 189) \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

### A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Immobilisations corporelles	23 809 \$	22 422 \$	45 830 \$	45 608 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26 567	20 998	46 057	41 915
Actif au titre du droit d'utilisation	22 789	18 474	41 564	36 095
Autres	206	163	412	327
<b>Total</b>	<b>73 371 \$</b>	<b>62 057 \$</b>	<b>133 863 \$</b>	<b>123 945 \$</b>

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Coûts directs liés aux activités	45 025 \$	40 042 \$	84 818 \$	79 913 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 779	1 017	2 988	2 117
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26 567	20 998	46 057	41 915
<b>Total</b>	<b>73 371 \$</b>	<b>62 057 \$</b>	<b>133 863 \$</b>	<b>123 945 \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	351 600 \$	14 088 \$	364 859 \$	31 674 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	39 227	43 304	76 755	81 312
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions <sup>(1)</sup>	45 560	43 972	81 650	91 903
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(17 699)	(19 707)	(25 974)	(17 180)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	18 777	16 261	21 784	19 326
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(7 965)	(11 152)	(16 276)	(21 678)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10 086	6 876	11 549	9 897
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	(3 826)	1 299	(6 777)	(5 855)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)	(2 569 949)	—	(2 569 949)	—
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 15)	34 007	(447)	62 511	4 118
Coûts de restructuration et de transformation payés	(49 371)	(12 394)	(71 317)	(27 973)
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	(11 679)	—	(11 679)
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(27 450)	(1 253)	(23 553)	(6 279)
Variation nette des autres provisions <sup>(2)</sup>	(12 509)	(9 946)	(26 946)	(38 029)
Autres	(7 513)	(27 423)	16 432	(9 056)
<b>Autres éléments de rapprochement</b>	<b>(2 197 025) \$</b>	<b>31 799 \$</b>	<b>(2 105 252) \$</b>	<b>100 501 \$</b>

<sup>(1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Société a modifié la présentation de ses régimes dont le paiement est fondé sur des actions en regroupant les rubriques « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie » et « Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions » dans la rubrique « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

<sup>(2)</sup> La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux de flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Diminution des créances clients	119 857 \$	93 780 \$	88 801 \$	130 036 \$
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats	(126 717)	53 161	(189 982)	(46 099)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(24 529)	(487)	(15 883)	9 131
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers courants	37 005	31 889	(24 040)	(6 889)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	(2 136)	(123 556)	44 091	(12 634)
Diminution des produits différés	(141 269)	(175 008)	(106 183)	(196 246)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(2 223)	6 316	(885)	10 593
Diminution des autres passifs non financiers courants	(73 317)	(85 438)	(159 515)	(188 412)
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>	<b>(213 329) \$</b>	<b>(199 343) \$</b>	<b>(363 596) \$</b>	<b>(300 520) \$</b>

### D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025.

	DETTE <sup>(1)</sup>	OBLIGATIONS LOCATIVES <sup>(2)</sup>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 711 372 \$	489 000 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	3 500	—
Remboursement	(900 498)	(45 241)
<b>Total – changements issus des flux de trésorerie</b>	<b>(896 998)</b>	<b>(45 241)</b>
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	(393)	(6 278)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	3 583	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	69 187
Autres	(6 097)	—
<b>Solde au 30 juin 2025</b>	<b>811 467 \$</b>	<b>506 668 \$</b>

<sup>(1)(2)</sup> Voir les notes 1 et 2 à la page suivante.

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2025		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Emprunt à terme	— \$	(500 000) \$	— \$
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>—</b>	<b>(500 000)</b>	<b>—</b>
Dettes avec recours limité :			
Prêt de La Caisse (auparavant « Prêt de la CDPQ »)	—	(400 000)	—
<b>Total – dette avec recours limité</b>	<b>—</b>	<b>(400 000)</b>	<b>—</b>
Dettes sans recours :			
Autres	3 500	(498)	—
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>3 500</b>	<b>(498)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>3 500 \$</b>	<b>(900 498) \$</b>	<b>— \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

(1) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2025	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	315 516 \$	23 466 \$
Dette à long terme	495 951	1 687 906
<b>Total</b>	<b>811 467 \$</b>	<b>1 711 372 \$</b>

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2025	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025
Tranche à court terme des obligations locatives	87 091 \$	78 906 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	419 577	410 094
<b>Total</b>	<b>506 668 \$</b>	<b>489 000 \$</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024.

	DETTE <sup>(3)</sup>	OBLIGATIONS LOCATIVES <sup>(4)</sup>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	395 980	—
Remboursement	(331 064)	(41 454)
<b>Total – changements issus des flux de trésorerie</b>	<b>64 916</b>	<b>(41 454)</b>
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	704	7 806
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	2 755	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	104 697
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(1 181)	—
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>2 054 472 \$</b>	<b>462 350 \$</b>

(3) (4) Voir les notes 3 et 4 à la page suivante.

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2024		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Débentures de série 8 (note 14)	395 980	—	(716)
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>395 980</b>	<b>(328 565)</b>	<b>(2 406)</b>
Dette avec recours limité :			
Prêt de La Caisse (auparavant « Prêt de la CDPQ »)	—	—	(10)
<b>Total – dette avec recours limité</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(10)</b>
Dette sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(83)
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(83)</b>
<b>Total</b>	<b>395 980 \$</b>	<b>(328 565) \$</b>	<b>(2 499) \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

(3) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2024	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	463 573 \$	463 289 \$
Dette à long terme	1 590 899	1 519 342
<b>Total</b>	<b>2 054 472 \$</b>	<b>1 982 631 \$</b>

(4) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2024	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	74 913 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	387 437	316 414
<b>Total</b>	<b>462 350 \$</b>	<b>391 301 \$</b>

### E) PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI

Au cours du deuxième trimestre de 2024, AtkinsRéalis a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti, qui ont été inclus sous la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2024, pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 12,5 millions \$ sont arrivés à échéance au cours du même trimestre.

## 11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>91 384 \$</b>	38 072 \$	<b>169 077 \$</b>	120 830 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>17 699</b>	19 707	<b>25 974</b>	17 180
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>18 777</b>	16 261	<b>21 784</b>	19 326
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>7 965</b>	11 152	<b>16 276</b>	21 678
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>10 086 \$</b>	6 876 \$	<b>11 549 \$</b>	9 897 \$

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>114 997 \$</b>	115 580 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	<b>118 541</b>	117 645
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup>	<b>24 921</b>	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(3)</sup>	<b>3 147 \$</b>	1 583 \$

(1) Inclus au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

(2) Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

(3) Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalis au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

	2025					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	JVBAERG <sup>(2)</sup>	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	953 121 \$	— \$	— \$	— \$	953 121 \$	953 121 \$	953 121 \$
Liquidités soumises à restrictions	5 327	—	—	—	5 327	5 327	5 327
Créances clients <sup>(3)</sup>	—	—	1 416 249	—	1 416 249	1 416 249	1 416 249
Autres actifs financiers courants	7 824	—	298 894	93 098	399 816	393 168	393 168
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(4)</sup>	—	—	266 108	—	266 108	232 115	232 115
Autres actifs financiers non courants <sup>(4)</sup>	57 340	4 904	35 954	24 116	122 314	124 144	124 144
<b>Total</b>	<b>1 023 612 \$</b>	<b>4 904 \$</b>	<b>2 017 205 \$</b>	<b>117 214 \$</b>	<b>3 162 935 \$</b>		

	2024					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	JVBAERG <sup>(2)</sup>	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666 603 \$	— \$	— \$	— \$	666 603 \$	666 603 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions	4 135	—	—	—	4 135	4 135	4 135
Créances clients <sup>(3)</sup>	—	—	1 478 085	—	1 478 085	1 478 085	1 478 085
Autres actifs financiers courants	8 275	—	275 939	48 601	332 815	330 036	330 036
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(4)</sup>	—	—	284 917	—	284 917	250 057	250 057
Autres actifs financiers non courants <sup>(4)</sup>	—	8 092	33 421	19 783	61 296	63 106	63 106
<b>Total</b>	<b>679 013 \$</b>	<b>8 092 \$</b>	<b>2 072 362 \$</b>	<b>68 384 \$</b>	<b>2 827 851 \$</b>		

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

(3) En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(4) Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

	2025				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>(2)</sup>	— \$	— \$	2 339 737 \$	2 339 737 \$	2 339 737 \$
Autres passifs financiers courants <sup>(2)</sup>	14 906	—	220 010	234 916	234 916
Provisions <sup>(2)</sup>	—	—	15 233	15 233	15 233
Obligations locatives	—	—	506 668	506 668	s.o. <sup>(3)</sup>
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(4)</sup>	—	—	811 467	811 467	842 929
Autres passifs financiers non courants <sup>(5)</sup>	260	16 472	8 493	25 225	25 225
<b>Total</b>	<b>15 166 \$</b>	<b>16 472 \$</b>	<b>3 901 608 \$</b>	<b>3 933 246 \$</b>	

	2024				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>(2)</sup>	— \$	— \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$
Autres passifs financiers courants <sup>(2)</sup>	20 812	—	230 299	251 111	251 111
Provisions <sup>(2)</sup>	—	—	24 557	24 557	24 557
Obligations locatives	—	—	489 000	489 000	s.o. <sup>(3)</sup>
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(4)</sup>	—	—	1 711 372	1 711 372	1 745 077
Autres passifs financiers non courants <sup>(5)</sup>	1 740	17 553	3 316	22 609	22 609
<b>Total</b>	<b>22 552 \$</b>	<b>17 553 \$</b>	<b>4 622 054 \$</b>	<b>4 662 159 \$</b>	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(3) s.o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

(5) Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

### B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	17 553 \$
Gain net latent <sup>(6)</sup>	(218)
Effet des écarts de change	(863)
<b>Solde au 30 juin 2025</b>	<b>16 472 \$</b>

(6) Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net.

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers du niveau 3.

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

### Recours collectifs

#### *Dossier de la pyrrhotite*

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Le 2 juillet 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales. La portion de la Société du règlement en capital et des intérêts totalisait 6,2 millions \$, dont la partie non assurée était de 2,3 millions \$. Le 10 juillet 2025, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et la portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisait 2,8 millions \$. La même journée, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et la portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisait 4,1 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

#### *Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 32,5 millions \$ est également réclamé dans le cadre de 14 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la législation québécoise, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte. En novembre et en décembre 2024, toutes les parties impliquées dans les 14 poursuites ont participé à une conférence de règlement. Le montant total réclamé était de 32,5 millions \$, et les parties sont parvenues à négocier un règlement dans chaque dossier. Les montants demeurent confidentiels. Tous les défendeurs, y compris AtkinsRéalis, ont contribué à ces règlements; la part respective de chaque défendeur demeure confidentielle. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car leurs résultats ont été adéquatement couverts par des provisions déjà comptabilisées dans les états financiers de la Société.

#### Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême d'Australie-Occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie-Occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. Le 13 août 2024, la Haute Cour d'Australie a rejeté l'appel de l'entreprise commune, avec dépens. Les 24 et 25 avril 2025, l'entreprise commune et le propriétaire du projet ont participé à une séance de médiation, et les parties sont parvenues à négocier un règlement pour un montant confidentiel. Une entente de règlement a été signée le 22 mai 2025 et le tribunal d'arbitrage a rendu une sentence définitive par consentement confirmant les modalités de l'entente de règlement le 19 juin 2025. L'entreprise commune, y compris la Société, a contribué à ce règlement et la part respective de chacun est confidentielle. Ce règlement n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats financiers de la Société.

#### Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

#### Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exigeait notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. Les accusations criminelles ont été suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec, les accusations criminelles devaient être rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permettait de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles qui ont été suspendues en vertu de l'Accord de Réparation. L'Accord de Réparation a pris fin le 15 mai 2025 et le rejet des accusations criminelles a été approuvé par la Cour supérieure du Québec le 19 juin 2025.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

#### Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) à une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

#### Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « TCIQ ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a renversé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. La Cour d'appel du Qatar examinera la question et rendra un jugement définitif à une date qui reste à déterminer.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## 14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la dette à court terme et la dette à long terme étaient présentées comme suit dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

	30 JUIN 2025			31 DÉCEMBRE 2024		
	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	298 932 \$	396 331 \$	695 263 \$	— \$	1 193 411 \$	1 193 411 \$
Dettes avec recours limité <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	398 960	398 960
Dettes sans recours <sup>(2)</sup>	16 584	99 620	116 204	23 466	95 535	119 001
	<b>315 516 \$</b>	<b>495 951 \$</b>	<b>811 467 \$</b>	<b>23 466 \$</b>	<b>1 687 906 \$</b>	<b>1 711 372 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le recours était limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'AtkinsRéalis Highway Holding Inc.

<sup>(2)</sup> La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

### REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (voir la note 5A), AtkinsRéalis a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

### ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

## 15. COÛTS (REPRISE DES COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Coûts (reprise des coûts) de restructuration	22 598 \$	(5 630) \$	43 340 \$	(4 475) \$
Coûts de transformation	11 409	5 183	19 171	8 593
<b>Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation</b>	<b>34 007 \$</b>	<b>(447) \$</b>	<b>62 511 \$</b>	<b>4 118 \$</b>

Les coûts de restructuration comptabilisés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 étaient principalement le résultat d'un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur, combiné à des indemnités de départ au cours de la même période. Les coûts de restructuration comptabilisés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025 étaient principalement liés à des indemnités de départ, combinées à l'ajustement mentionné ci-dessus.

La reprise des coûts de restructuration de 5,6 millions \$ et de 4,5 millions \$ constatée pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2024, respectivement, comprenait une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie liée aux immobilisations corporelles d'un montant de 9,8 millions \$ (voir la note 17).

## 16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'exploitation et d'entretien (« E&E ») du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec CSM S.E.C., partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis : i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projet, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 4 mars 2024.

### ACTIF (PASSIF) NET IDENTIFIABLE DE L'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
<b>Actif (passif) net identifiable de l'entreprise acquise</b>	<b>20 050 \$</b>

### ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE PROVENANT D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISE

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
<b>Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise</b>	<b>35 593 \$</b>

## 17. CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS

En mai 2024, AtkinsRéalis a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US). Ces actifs non essentiels ont été inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles » dans l'état consolidé de la situation financière et ont subi une perte de valeur par le passé. La cession a donc entraîné une reprise de perte de valeur de 9,8 millions \$, qui est comprise dans la rubrique « Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation » dans l'état consolidé du résultat net pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024. L'excédent restant du produit net sur la valeur comptable de ces actifs, soit 11,6 millions \$, a été inclus dans le RAII sectoriel ajusté du secteur Projets CMPF, le secteur dans lequel ces actifs non essentiels ont été précédemment inclus. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 7,4 millions \$.

## 18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a achevé l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés et société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), pour un montant de 406,4 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, sous réserve d'ajustements éventuels, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Cette acquisition étend la portée d'AtkinsRéalis sur les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, tout en tirant parti des forces combinées des deux entreprises pour réaliser des projets critiques et complexes pour les clients.

## 18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC. (SUITE)

L'acquisition de David Evans par AtkinsRéalisis a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et David Evans a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 11 avril 2025, avec une participation ne donnant pas le contrôle de 30 %. L'acquisition de la participation restante de 30 % dans David Evans est assujettie à des options d'achat en vertu desquelles AtkinsRéalisis a le droit, lorsque certains événements se produisent, d'acquérir les actions détenues par les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle à un prix réputé proche de leur juste valeur lorsque l'option d'achat est exercée. Ces options d'achat sont des dérivés évalués à leur juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net. Aucun montant significatif n'a été comptabilisé par AtkinsRéalisis en lien avec ces options d'achat au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2025.

Les résultats financiers de David Evans sont compris dans le secteur EUAL de la Société.

### ACTIF (PASSIF) NET IDENTIFIABLE DE L'ENTREPRISE ACQUISE

	11 AVRIL 2025
Trésorerie	1 893 \$
Créances clients <sup>(1)</sup>	49 987
Autres actifs courants	41 530
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de David Evans	129 463
Autres actifs non courants	123 915
Passifs courants	(67 527)
Passifs non courants	(122 114)
<b>Actif (passif) net identifiable de l'entreprise acquise</b>	<b>157 147 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le montant contractuel brut à recevoir s'élevait à 51,1 millions \$, dont un montant de 1,1 million \$ représente l'estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels dont l'encaissement n'est pas attendu.

Le tableau ci-dessus présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de David Evans selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information et des données disponibles. La Société venant tout juste d'acquérir David Evans, il n'est pas possible au prix d'un effort raisonnable de répartir le prix d'achat de manière définitive au 30 juin 2025. La comptabilisation du regroupement d'entreprises devrait être complétée aussitôt que la direction aura colligé toute l'information disponible pertinente et jugée nécessaire pour finaliser cette répartition. Ce processus pourrait entraîner un transfert d'un montant vers les actifs acquis, les passifs repris ou le goodwill, ou en provenance de ceux-ci, au cours d'une telle période d'évaluation, qui ne doit pas dépasser un an de la date d'acquisition. Pendant cette période, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires constatés à la date d'acquisition pour refléter les données obtenues relativement aux faits et circonstances qui prévalaient et qui, s'ils avaient été connus à la date d'acquisition, auraient eu un impact sur l'évaluation de ces montants. En outre, étant donné que la Société est toujours en train de finaliser l'évaluation de l'actif acquis et du passif repris à la date d'acquisition, la répartition finale du prix d'acquisition pourrait varier de manière importante des montants présentés ci-dessus.

### GOODWILL DÉCOULANT DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

	11 AVRIL 2025
Contrepartie transférée en trésorerie	406 356 \$
Plus : participation ne donnant pas le contrôle de 30 % <sup>(1)</sup>	47 144
Moins : actif net identifiable de l'entreprise acquise	157 147
<b>Goodwill<sup>(2)</sup></b>	<b>296 353 \$</b>

<sup>(1)</sup> La participation ne donnant pas le contrôle comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à sa quote-part de la valeur de l'actif net identifiable acquis.

<sup>(2)</sup> Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition et de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs corporels et incorporels nets identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur affectée aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de néant.

Le regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour le regroupement comprenait des montants relatifs aux avantages liés aux synergies attendues, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

## 18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC. (SUITE)

### SORTIE DE TRÉSORERIE NETTE LIÉE À L'ACQUISITION DE DAVID EVANS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2025
Contrepartie versée en trésorerie	(406 356) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	1 893
<b>Sortie de trésorerie nette provenant de l'acquisition de David Evans</b>	<b>(404 463) \$</b>

### INCIDENCE DE L'ACQUISITION D'ENTREPRISE SUR LES RÉSULTATS D'ATKINSRÉALIS

Les produits consolidés et le résultat net consolidé d'AtkinsRéalís pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 comprennent 86,1 millions \$ et 3,7 millions \$, respectivement, provenant de David Evans depuis son acquisition par AtkinsRéalís le 11 avril 2025.

### FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, les frais connexes à l'acquisition se sont élevés à 6,6 millions \$ et à 10,3 millions \$, respectivement, et ont été inclus dans le poste « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans l'état consolidé du résultat net.



[www.atkinsrealis.com](http://www.atkinsrealis.com)

**ATKINSRÉALIS**

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795